

- 2.9 La partie québécoise donne son accord de principe pour accueillir deux (2) représentants belges s'intéressant aux problèmes biculturels régionaux.
- 2.10 La partie québécoise souhaite voir s'effectuer en Belgique une mission exploratoire dans le domaine du cinéma et de l'audio-visuel.

La partie belge accueillera pendant une (1) semaine, au cours de l'année 1978, deux (2) fonctionnaires québécois en vue d'explorer avec des fonctionnaires belges les possibilités de participation aux productions et aux coproductions dans le domaine du cinéma et de l'audio-visuel.

2.11 Politique des loisirs et d'animation culturelle

La partie québécoise accueillera en 1978 une délégation de dix (10) personnes représentatives des pouvoirs communaux belges en vue d'étudier au Québec l'organisation de la politique des loisirs et d'animation culturelle au niveau des collectivités locales.

2.12 Expositions

- a) La partie québécoise propose à la partie belge une exposition des oeuvres de Paul-Emile Borduas (oeuvres de New-York et de Paris 1954-1960); elle s'engage à faire parvenir à la partie belge toute la documentation pertinente devant servir à l'organisation de cette exposition.